



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 26 juin 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **GRENOBLE (38)** à :

AUREYRE Anaïs [avec les félicitations du jury]
BELLANTONE épouse VIOLLET Sylvia
BRESSOT Marylou [avec les félicitations du jury]
CHEVALIER Ludivine
CLOT-REYNAUD Samuel
COLIN Mélanie
COMBE Marjorie
COUDURIER Eloïse
EYME Marie [avec les félicitations du jury]
GERMAIN Anaëlle
GUETAT Tiffanie
LETTA Julie
MARTIN Alexane
MENDES Marina
MERIAUX Cyndie
PÉTELLAT Maeva
PILAT Cloé
RIEDO Céliane
RODIER Claire
VITTOZ Elodie

Fait à Paris, le 26 juin 2018,
le président de jury,

Philippe DENRY

